

## Sommaire

### Dossier

#### L'Université en chantier

- Le mot du Directeur
- L'université dans son environnement
- Université et grandes écoles
- La loi sur l'Université en Guyane
- Un point de vue ultrapériphérique réunionnais
- L'autonomie des universités britanniques

**Le billet d'humeur** de  
Larry Frebo

**Brèves**  
Dans le monde

## L'Université en chantier...

### Le mot du directeur

#### *Identité législative et spécificité universitaire*

Par Fred RENO

Dans sa livraison de la rentrée, la Lettre du CAGI vous propose un second numéro sur la réforme de l'université. Dans le numéro précédent nous nous posions des questions sur l'application du texte à notre réalité multipolaire, nous nous interrogeons notamment sur la difficulté à représenter l'ensemble des sites dans un conseil d'administration réduit à une vingtaine de membres. Nous sommes rassuré sur un point, notre singularité n'a pas été ignorée. Certaines dispositions du texte législatif ne nous seront pas appliqués, notre cas fera l'objet d'une ordonnance.

Cet épisode doit nous amener à nous interroger une nouvelle fois sur cette tension permanente entre l'identité législative à laquelle nous semblons tant

tenir et la nécessaire reconnaissance de nos différences.

Il est évident qu'un conseil d'administration dans lequel les différents conseils régionaux ne seraient pas représentés n'est pas envisageable parce que l'université bien qu'unitaire comprend trois sites. Le droit ne peut ignorer la géographie.

Postuler au nom de la lutte contre le localisme d'augmenter le nombre des membres extérieurs du comité de sélection -version nouvelle de la commission de spécialistes- sans prendre en compte l'éloignement qui au plan du droit communautaire constitue un des handicaps structurels de nos régions ultrapériphériques, paraît tout simplement contradictoire et inégalitaire. Si cette disposition était

appliquée, elle générerait des coûts insupportables.

En outre si l'autonomie repose sur la recherche de financements extérieurs, replacée dans son environnement socio-économique, notre université risque à terme de s'appauvrir.

Finalement, pour ce qui nous concerne, cette réforme de l'université révèle un paradoxe inattendu. L'identité législative peut être un facteur d'inégalité entre des collectivités situées dans des environnements différents.

## L'université dans son environnement

### Les liens entre l'université et les entreprises du secteur privé

Par **Didier DESTOUCHES**  
Maître de conférences en Histoire du droit, UAG

Le débat sur le rôle des entreprises avait été relancé en 2003 par le projet de loi d'autonomie des universités, ajourné depuis. Il prévoyait, dans son volet sur l'assouplissement du fonctionnement des universités, d'accroître les pouvoirs de leurs présidents et d'accorder davantage de marge de manœuvre financière et pédagogique aux établissements pour conclure des partenariats et associer le monde économique aux cursus, de même que les collectivités territoriales. Les universités auraient eu le droit de gérer librement leur budget, de passer des marchés publics de façon plus souple, de créer des services d'initiatives commerciales. Ce projet de loi, autrement appelé «de modernisation des universités», répondait à une nécessaire adaptation de l'enseignement supérieur aux évolutions depuis la loi Savary de 1984, à une volonté de responsabiliser les établissements ainsi qu'à des besoins criants de financements. Mais il répondait également à une nécessité redevenue prioritaire depuis l'élection du nouveau président de la République ; celle de la privatisation progressive du service public de l'enseignement supérieur. Devant cette perspective, il peut s'avérer éclairant de faire un rapide état des lieux de la participation du « privé » à la réalisation de la mission de service public d'enseignement, de recherche et de formation qui incombe aux universités.

En réaction à ce projet de loi, deux camps se sont formés, schématiquement. Pour ses partisans, accroître le rôle des entreprises dans le monde académique est une nécessité. Il faut définir les formations en fonction des réalités économiques, afin de garantir une insertion professionnelle aux étudiants, et donc impliquer les entreprises. Celles-ci peuvent aussi apporter des revenus conséquents. Dans le domaine de la recherche, la collaboration entre laboratoires privés et publics est fructueuse, selon eux.

Pour les détracteurs de la réforme, que les entreprises marquent d'une façon ou d'une autre l'enseignement pourrait mener à une mise en concurrence trop forte des établissements. Le contenu et la certification des formations ne doivent pas dépendre des employeurs. Et la professionnalisation ou spécialisation trop précoce n'est pas souhaitable : les étudiants doivent acquérir des connaissances transversales et être ainsi capables de s'adapter au cours de leur carrière. De plus, si les représentants des entreprises intègrent les conseils d'orientation des établissements, c'est la porte ouverte à une dépendance vis-à-vis des intérêts politiques et économiques locaux, à leurs yeux. En outre, la recherche deviendrait utilitariste, contrairement au principe d'autonomie scientifique des universités, et la recherche fondamentale serait délaissée.

Le dialogue entre ces deux camps est souvent stérile. Chacun campe sur ses positions sans toujours tenir compte de l'intérêt des étudiants eux-mêmes. Or il faut en réalité partir d'un état de fait où l'entreprise occupe déjà une place active à l'université. Voici plusieurs formes d'association :

#### *La taxe d'apprentissage versée aux universités*

Son montant s'élève à 278.178 euros à l'université de Toulouse Le Mirail, pour des recettes totales de 30,36 millions d'euros selon le budget initial prévu pour 2004. A Paris-Sud 11, la taxe d'apprentissage rapporte 2,5 millions d'euros selon l'université, pour 450 millions d'euros de budget annuel consolidé. Traditionnellement, cette taxe va aux formations professionnelles, ce qui explique ces disparités entre établissements, selon leur développement de ce type de formations. Par exemple à l'université de Poitiers, qui comprend un IAE et deux IUT, les entreprises versent 1 million d'euros de taxe d'apprentissage, sur un budget global de 74 millions d'euros. Cette somme devrait augmenter, selon l'université, qui développe de nouvelles filières professionnelles.

#### *Echanges d'intervenants*

Les enseignants vacataires, associés ou invités (à temps partiel ou à temps plein) peuvent être des professionnels qui complètent l'enseignement académique. Inversement, universitaires ou chercheurs peuvent créer des entrepri-



ses, participer à une entreprise sous forme de concours scientifique ou participer à un conseil d'administration d'entreprise. Ils peuvent aussi demander leur détachement.

#### *Participation aux instances de l'université*

Des personnalités extérieures sont présentes dans les conseils d'administration, les conseils scientifiques et les conseils des études et de la vie universitaire. Il peut s'agir de représentants des organisations syndicales d'employeurs (Medef, CGPME...) et de professionnels. Ceux-ci ont aussi leur place dans les conseils de perfectionnement, propres à certaines formations. Par exemple pour la maîtrise MASS de Toulouse II, « un conseil de perfectionnement, composé de professionnels et d'enseignants, se réunit périodiquement pour travailler à l'amélioration de la qualité de la formation et son adéquation aux objectifs prévus ».

Des partenariats, de la mise à disposition de matériel à des chaires d'entreprise en passant par des forums entreprises-université et des bourses

Les facs d'économie et de gestion sont toujours plus nombreuses à organiser des forums pour permettre des rencontres entre les entreprises et les étudiants, afin que ceux-ci bénéficient d'offres de stage ou d'emploi et, du côté des entreprises, qu'elles connaissent mieux les formations. L'université Panthéon-Sorbonne a ainsi accueilli une trentaine d'entreprises cette année au « forum Paris I-Entreprises ». Une entreprise qui s'implique : Cetelem, au travers de sa fondation sous l'égide la Fondation de France, en accordant 30 bourses en master et 10 allocations de recherche en doctorat chaque année. Pionnière en la matière, Toulouse I a signé depuis bientôt 10 ans un partenariat avec la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA) pour une chaire d'économie du risque. En février 2003, l'université a fondé une chaire

Pernod-Ricard de politique de la concurrence pour 5 ans. Moyennant 15.000 euros annuels, la société a accès aux résultats des recherches des jeunes doctorants menées dans le cadre de la chaire. Selon l'un des responsables néanmoins, « il est difficile de trouver des entreprises intéressées par une chaire à l'université. Nos économistes sont moins recherchés que les étudiants en finance ou en gestion par les grosses entreprises susceptibles d'apporter ce type de financement. Cela n'est pas tellement dans la culture d'une école doctorale non plus. »

#### Stages

Notamment en master ou au sein des filières professionnelles. Même lorsqu'ils ne sont pas obligatoires, les stages sont fortement recommandés aux étudiants pour avoir un contact avec le monde du travail et personnaliser leur cursus.

#### Filières professionnelles depuis les années 70

Filières longues ou courtes : MST, BTS, IUT, IUP créés en 1992, licences professionnelles en 1999... Le Medef encourage ces cursus dont la mission est « d'allier connaissances et savoir-faire ». Selon l'organisation patronale, aujourd'hui « ces filières dispensent un enseignement technologique de pointe, en adéquation avec les réalités et les besoins du marché ».

En réalité, de plus en plus de cursus universitaires peuvent être qualifiés de « professionnalisés », comme les DESS ou les IAE. L'originalité des filières professionnelles stricto sensu est d'être conçues véritablement avec les entreprises et les branches professionnelles. Ces formations rencontrent un franc succès, tant auprès des employeurs que des étudiants.

#### Formation continue

Les universités, qui développent de plus en plus cette activité lucrative, proposent trois types de formations : des stages courts à destination des entreprises ou des administrations, des stages longs qui donnent souvent lieu à la délivrance de diplômes d'université, ou encore des formations conduisant à des diplômes nationaux. A noter, les services universitaires de formation continue ont été le lieu d'expérimentation de nouveaux domaines, contenus et modalités de formation, comme les formations transversales, la validation des acquis de l'expérience, les forma-

tions à distance, etc... Lille I se dit « la première université française pour la formation continue », avec 12 millions d'euros de chiffre d'affaires (40% de financement privé, 60% de financement public).

#### Contrats d'alternance pour les étudiants

Ces contrats peuvent prendre plusieurs formes, dont l'apprentissage. Dans tous les cas, l'étudiant alterne des périodes dans l'entreprise et en formation. Le Medef, pour qui l'insertion des jeunes est « une de (ses) préoccupations majeures », sensibilise les chefs d'entreprise à ce type de contrats, cherche à « professionnaliser les tuteurs et formateurs ». La partie dite théorique de l'apprentissage peut se faire à l'université, dans une filière professionnelle, et déboucher sur un diplôme. L'université, bien que n'intervenant pas en règle générale dans l'apprentissage, définit alors les formations et choisit de délivrer le diplôme ou non. L'université de Cergy-Pontoise, qui propose quinze formations accessibles par apprentissage et a accueilli cette année 229 apprentis, met ainsi un point d'honneur à ce que « l'apport de l'apprentissage » ne se fasse pas « au détriment de la valeur académique du diplôme préparé ».



#### Programmes universitaires à l'étranger

Paris I par exemple s'est associée à un consortium d'entreprises qui financent un programme en économie et gestion en Argentine. A l'origine, le but était que les enfants des expatriés puissent suivre des études en français. Une partie des enseignements est assurée par des professeurs de la Sorbonne et les diplômes délivrés sont ceux de Paris I.

#### Contrats de recherche et valorisation de la recherche

« Nous travaillons avec le monde socio-économique spécialement dans le cadre de contrats de recherche, de prestations aux entreprises, de conventions

CIFRE (thèses en entreprise), dans notre politique de protection de la propriété intellectuelle (brevets, licences), lorsque nous mettons en place des laboratoires communs pour rapprocher les recherches publique et privée et que nous aidons à la création de start-up à partir des résultats de la recherche », en étant associé à un incubateur, expose Françoise Bévalot, présidente de l'université de Franche-Comté et membre de la commission recherche de la Conférence des présidents d'université (CPU). « A notre sens, l'activité de valorisation de la recherche est une mission de service public au même titre que la recherche de base. Il s'agit de faire transférer les technologies vers la société. Mais attention, ce n'est pas le privé qui passe les commandes », souligne-t-elle. En janvier dernier, l'université de Franche-Comté s'est dotée d'un SAIC (service d'activités industrielles et commerciales, formule créée par un décret d'avril 2002) qui prend en charge les opérations administratives et financières entre les unités de recherche et les partenaires industriels.

Des chiffres : à l'université de Poitiers, plus de 300 contrats sont signés chaque année pour ses laboratoires, ce qui génère un chiffre d'affaires supérieur à 11 millions d'euros. A Paris 6, le nombre de contrats et conventions conclus annuellement s'élève à plus de 400, pour plus de 17 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Toutes les universités n'en sont pas au même point d'avancement dans ces différentes formes de coopération possibles, et certaines ne s'y prêtent pas, comme les facs de lettres et de sciences sociales. Les entreprises elles-mêmes sont différemment impliquées – les PME-PMI peu. Il faut donc tenir compte de ces réalités et trouver un équilibre des relations entreprises-université par secteurs.

En conclusion, des garde-fous contre une privatisation incontrôlée de l'enseignement supérieur peuvent être posés à la lumière de cette évaluation : la vocation de service public de l'enseignement et de la recherche doit demeurer, et les formations répondre aux besoins de la société comme au développement socio-économique et culturel. La Conférence des présidents d'université, par la voix de Pascal Level, 3e vice-président chargé de la pé-



dagogie et de la formation continue, parle de professionnalisation : « Notre vision universitaire est plutôt la formation de jeunes capables de s'insérer rapidement, dotés d'outils et de méthodes d'analyse pour suivre des carrières complètes et rendre les services attendus. Professionnalisation est un terme marquant. Nous communiquons plutôt sur l'employabilité, terme plus générique, plus intellectuel, qui correspond plus à notre philosophie ». En tout état de cause, ce ne doit pas être au privé d'imposer des choix pédagogiques et politiques à l'université (grâce à une participation numériquement accrue au sein du conseil d'administration) mais à l'université de faire les bons choix d'association de l'exigence d'un enseignement supérieur public aux besoins et aux réalités socio-économiques de son territoire d'appartenance, en particulier dans nos départements français d'Amérique si pauvres de moyens mais si riches de talents et de diversité.

## Université / Grandes écoles à la recherche du maillon faible

Par **Didier DESTOUCHES**  
Maître de conférences en Histoire du droit, UAG

Le fait d'avoir d'un côté les grandes écoles, de l'autre les universités, entrave-t-il la France dans la course à la compétitivité internationale de l'enseignement supérieur ? Il est vrai que ce dualisme université/grandes écoles constitue un obstacle monstrueux.

Pour qu'il y ait excellence, plusieurs "ingrédients" doivent être réunis. Or ni les grandes écoles ni les universités ne disposent de "tous" les ingrédients. Quels sont-ils ?

- En premier lieu, le droit de sélectionner ses étudiants à l'entrée, droit dont jouissent les grandes écoles, pas les universités.

- Deuxième caractéristique : avoir une équipe d'enseignants prestigieuse. Universités et grandes écoles en possèdent mais ils sont plus rares dans les petites et moyennes structures universitaires.

- Troisièmement : avoir de puissantes infrastructures de recherche, domaine dans lequel les universités ont l'avantage, grâce justement à la nature de service public de cette mission de re-

cherche qui leur est dévolue.

- Quatrième point : la pluridisciplinarité, un objectif que les grandes écoles peinent à atteindre mais dont la présence excessive dans certaines universités peine à être rationalisée.

- Cinquième élément : la taille de l'établissement. Vous remarquerez que dans le classement de Shangai, il y a peu d'universités de moins de 10 000 étudiants. Or qui dit grand nombre d'étudiants dit équipe d'enseignants plus conséquente et donc plus grosses équipes de recherche.

- Dernier point : les moyens. Les bonnes universités, il est vrai, sont celles qui ont de l'argent. En ce qui concerne le financement public, les universités américaines se situent au même niveau que les nôtres par rapport au PIB. Mais les présidents d'universités américaines passent leur temps à chercher des financements privés ! Le problème c'est que l'université française dans son héritage institutionnel s'est construite depuis la période napoléonienne avec la tradition de la participation financière quasi exclusive de l'Etat compte tenu de la mission de service public d'enseignement et de recherche qui est celle des universités.

Si vous reprenez tous ces points qui constituent l'excellence d'un établissement, vous remarquerez que les grandes écoles en possèdent certains et que les universités en maîtrisent d'autres. Mais ni les universités ni les grandes écoles ne possèdent les six à la fois ! La raison voudrait que l'on combine les points forts de chacune de ces deux structures fondamentales de l'enseignement supérieur afin de remédier aux difficultés lancinantes qu'elles connaissent. Cependant, le blocage vient du fait que l'existence des grandes écoles est depuis fort longtemps légitimée par l'échec relatif de l'enseignement universitaire à généraliser l'excellence. Elle est devenue l'héritage de la jeunesse dorée et de l'élite sociale françaises. Les grandes écoles n'ont donc aucun intérêt aujourd'hui à voir généraliser leurs systèmes de fonctionnement. D'où sortent nos élites ? Des grandes écoles ! Soit de cadres où elles n'ont jamais été confrontées aux travaux de

recherche. Et comme ces élites issues de grandes écoles recrutent des gens qui eux-mêmes sortent de ces écoles, le système se perpétue... La recherche n'est pas la priorité des établissements (grandes écoles) qui forment l'élite et l'université n'est pas la priorité des jeunes qui aspirent à faire partie de l'élite et qui sont les meilleurs élèves issus des lycées. Or ce sont sur l'excellence de la recherche mais aussi de celle des diplômés que l'on mesure au niveau international la qualité du système d'enseignement supérieur d'un pays. En France, ces deux critères sont dissociés dans des établissements différenciés dans leurs méthodes et leurs finalités.

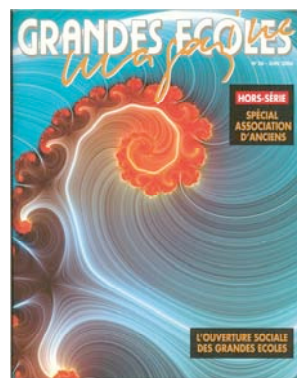
Comment alors inciter les bons élèves à rejoindre les rangs de l'université ?

Peut-être ce ralliement des très bons élèves à

l'université ne se fera-t-il d'ailleurs jamais...

La solution intermédiaire est peut-être à aller chercher outre-Rhin. En Allemagne sont en train d'être constitués des pôles universitaires d'excellence. Le droit va être donné, à une dizaine de très bonnes universités, de recruter leurs élèves comme elles l'entendent.

On pourrait faire de même en France. Parmi les 80 établissements, il est possible d'en identifier une dizaine qui ont suffisamment d'atouts pour constituer ces pôles. On les autoriserait à sélectionner leurs étudiants et on leur allouerait des moyens supplémentaires. Evidemment, cela nécessiterait une bonne dose d'autonomie ! L'autonomie dans cette configuration est efficace car ciblée. Généraliser ce système créerait certainement l'effet inverse à celui escompté car la totalité des universités n'est pas au même niveau d'offre d'excellence, au même niveau de moyens et d'infrastructures, au même niveau de politique d'intégration dans un territoire local. L'autonomie de gestion et financière généralisée aboutira donc, pour cet exemple comme pour d'autres à « booster » les puissantes universités et à « plomber » les plus modestes, sans pour autant mettre fin au dualisme grandes écoles/ universités.



## Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) en quelques chiffres :

74 790 étudiants en CPGE à la rentrée 2005 (+2,2% par rapport à 2004), dont 47 369 inscrits en classes scientifiques (+1,9%)

16 177 en classes économiques et commerciales (+2,4%) après deux années de baisse

11 244 en classes littéraires (+3,3%)

9,1% des bacheliers généraux et technologiques de la session 2005 ont intégré une CPGE (-0,1 point)

13,2% des bacheliers généraux ont poursuivi en CPGE (-0,4 point). C'est le cas pour 5,9% des bacheliers ES, 7,4% des L et 19,9% des S.

1,1% des bacheliers technologiques ont aussi poursuivi en CPGE (stable).

72% des inscrits en 2005 en CPGE sont des bacheliers scientifiques (1)

Ceux qui ont suivi la spécialité « mathématiques », et dans une moindre mesure la « physique-chimie » sont sur-représentés, ceux ayant suivi « sciences de la vie et de la terre » sont légèrement sous-représentés.

84% des bacheliers entrant en CPGE ont obtenu une mention

15% ont eu « Très Bien » (contre 3% dans l'ensemble des bacheliers 2005)

34% « Bien » (contre 9%)

35% « Assez Bien » (contre 24%)

Un bachelier ayant eu une mention sur cinq s'oriente en CPGE

Seuls 4% des bacheliers technologiques (STI, STT et STL) ayant eu une mention continuent en CPGE

contre 15% des bacheliers ES, 19% des bacheliers L et 33% des bacheliers S.

Les bacheliers avec mention rentrent moins en CPGE que les bacheliers avec mention. 17% des filles s'y dirigent contre 25% des garçons.

Avec un bac L, 19% des filles ayant obtenu une mention continuent en CPGE, contre 20% des garçons.

Avec un bac S, elles sont 25%, contre 41% pour les garçons.

L'appartenance sociale joue dans la poursuite en CPGE

30% des bacheliers ayant obtenu une mention et issus des milieux supérieurs intègrent une CPGE, 28% de ceux du milieu enseignant, 16% de ceux du milieu intermédiaire, et 12% de ceux du milieu populaire.

Ces écarts sont plus marqués pour les mentions « Très Bien » et « Bien » que pour « Assez Bien », et pour la filière générale du baccalauréat par rapport à la filière technologique.

source : Observatoire Boigny (<http://www.boigny.com>)

## La loi sur l'université en Guyane des usages locaux d'une loi

Par Marie-Emmanuelle POMMEROLLE  
Maître de conférences en Science politique, UAG

La loi est par essence une norme de portée générale ; tel est l'enseignement du droit. La science politique nous offre de porter un autre regard sur les textes législatifs, englobant le contexte politique, les acteurs sociaux concernés ou encore les lectures multiples qui peuvent en être faites. Ainsi, au-delà de la fiction de la volonté générale, l'on sait les usages divers qu'individus et groupes peuvent faire d'une loi, en fonction du contexte particulier dans lequel ils s'insèrent et de leurs propres intérêts. Le projet de loi portant sur l'autonomie des universités, actuellement en discussion, n'échappe pas à cette règle, notamment en Guyane où divers acteurs de l'université se sont saisis de l'occasion pour avancer l'idée d'une autonomie accrue du pôle guya-

nais dans l'ensemble « Université des Antilles et de la Guyane », voire de la création d'une université guyanaise de plein exercice. Sans donner ici une opinion sur cette question, cette brève réflexion voudrait insister sur la façon dont une loi peut être appropriée – certains diront détournée – localement.

Le rythme soutenu de l'action du nouveau gouvernement a obligé les acteurs sociaux concernés à se positionner très rapidement face aux volontés affichées de réforme. Concernant le projet de loi sur l'autonomie des universités, un certain nombre d'instances nationales de représentation, Conférence des présidents d'Université, Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) ou encore syndicats ont donné leurs avis – souvent réservés – sur le projet de loi. En Guyane, c'est une lettre du président du Conseil d'administration de l'Institut d'enseignement supérieur de Guyane (IESG) qui a lancé un débat, non pas sur la portée générale de la loi, mais sur l'opportunité que cette dernière constituait pour faire évoluer la

structure « dispersée » de l'enseignement supérieur sur le territoire guyanais. Ainsi, évoquant certains problèmes spécifiques liés à ce projet comme l'intégration de l'IUFM au sein de l'UAG ou la représentation de chaque pôle régional au sein du Conseil d'administration restreint et rappelant plus généralement la question de la visibilité de l'offre d'enseignement supérieur en Guyane ou encore la difficulté d'affirmer l'ancrage territorial d'une université multipolaire, le président du Conseil d'administration de l'IESG a proposé aux élus et à diverses instances universitaires de réfléchir à la constitution d'un établissement universitaire autonome regroupant l'ensemble des structures d'enseignement supérieur présentes en Guyane, avant que la création d'une université fédérale ou encore celle d'un établissement public administratif ne soient évoquées par d'autres membres de la communauté universitaire guyanaise.

Enjeu politique par excellence, l'idée de la création d'une université proprement guyanaise n'a pas manqué de susciter des débats qui, à travers des arguments techniques (taille critique, intégration d'entités, pédagogie...) révèlent le plus souvent des positionnements politiques, ou des conflits internes qui ont trouvé à se manifester à l'occasion de l'examen de cette loi. Dans un contexte politique valorisant la « réforme », cette loi a donc été investie par les acteurs politiques et universitaires locaux afin de faire aboutir un projet lui pré-existant. Alors que l'esprit de cette loi repose plutôt sur les principes de bonne gouvernance et de management, dont on sait combien ils doivent au « nouvel esprit du capitalisme », certains acteurs guyanais en ont fait un outil de revendication politique. Intéressant retournement de signification. Le débat sur la loi elle-même n'a cependant pas véritablement eu lieu alors que ses conséquences, en dehors du rapport de la Guyane à l'UAG, seront très importantes, malgré les dérogations accordées du fait de la « spécificité » de l'UAG. Les lectures locales d'une loi ne sauraient en effet se faire au détriment de leur examen général...

## Loi relative aux libertés et responsabilités des Universités

### Un point de vue ultra-périphérique réunionnais

Par Laurent SERMET

Vice-président de l'Université de la Réunion chargé des relations internationales.

A l'Université de la Réunion, la réception de la loi suscite, aujourd'hui encore, peu de débats. Pourtant, chacun pressent l'importance du texte législatif et devise sur ses potentialités, jugées de prime abord "soustractionnelles". La concomitance de plusieurs événements expliquent ce relatif attentisme. Tout d'abord, la réception de la circulaire ministérielle du 7 sept. 2007, dite campagne

d'emplois 2008, expliquant, en termes relativement clairs, qu'aucune création de poste d'enseignant-chercheur ne sera assurée pour le prochain exercice budgétaire. Seule en effet est envisagée une campagne d'échange d'emplois "plus souple offrant des marges de manoeuvre étendues". La crainte de la privatisation rampante de la fonction publique universitaire s'insinue dans les esprits. La nouvelle rédaction de l'art. L. 954-3 du code de l'éducation prévoit, en effet, que le Président peut recruter des agents contractuels pour des "fonctions d'enseignement et de recherche". Ensuite, l'explicitation ministérielle donnée aux Présidents d'Université, le 5 sept. 2007, sur la portée de l'article 43 IV de la loi, disposition transitoire, sur le maintien conditionnel des Présidents en fonction, clarifie le calendrier universitaire à venir. Il est établi que les Présidents ne seront pas reconduits sauf validation par le nouveau CA. L'objectif ministériel est clair, sans doute louable : faire en sorte que les structures de "gouvernance" soient réformées et homogénéisées pour la rentrée universitaire 2008-2009. Mais les Présidents, qui ont apporté leur soutien massif à la préparation de la loi, sont, en quelque sorte, remerciés par une interprétation qui ne leur est pas favorable. Surtout, la perspective d'élections présidentielles dans un moyen terme bouleverse les données actuelles et ouvrira, à court terme, la porte aux tractations "politi-

ques".

Une disposition a retenu l'attention ; celle relative au comité de sélection (nouvel art. L. 952-6-1 du code). Il est prévu, pour lutter contre le "localisme", que les recrutements des enseignants-chercheurs se fassent par une instance composée "pour moitié au moins de membres extérieurs". Pour une Université ultra-périphérique, cela signifie un surenchérissement du coût des recrutements. A la Réunion, l'Université souhaite bénéficier de dispositions adaptées, sur le fondement de l'article 42 IV de la loi, relatif aux départements d'outre-mer. Non pas pour récuser le "localisme", mais pour obtenir soit des financements complémentaires, soit la possibilité de recruter par visioconférence.



L'Université de la Réunion est confrontée, comme nombre de ses consœurs, à d'importantes contraintes. La question budgétaire est l'une d'entre elles. La réforme LMD a entraîné une volonté bienvenue de consolidation de la carte des formations. Mais la dotation financière publique et les contraintes extrêmement strictes, pour ne pas dire excessives, qui pèsent sur l'augmentation des droits étudiants limitent la capacité réelle des équipes pédagogiques. Il en résulte une "explosion" des heures complémentaires et un dépassement lourd des prévisions budgétaires. La question sociale est une autre contrainte. Plus de la moitié des étudiants sont d'origine modeste, boursiers, et mal-armés pour intégrer l'Université. Il en résulte un taux d'échec socialement et politiquement inacceptable : la pyramide universitaire des âges montre un évasement très fort en premier cycle et une pointe au niveau des Master. Pour être honnête, il est vrai que jusqu'à présent, l'Université de la Réunion n'a pas réussi à redresser, par ses décisions politiques et ses actions pédagogiques, de façon significative, les difficultés qu'elle rencontre. Qui plus est la courbe de croissance de ses effectifs stagne, depuis 7 ans, avec quelques 11.000 étudiants. Le "collectif budgétaire" annoncé par Madame le Ministre, le 24 mai 2007, portant l'effort de l'Etat à une augmentation de 50 % sur 5 ans, devrait en premier plan porter sur la lutte contre l'échec en licence. De ce point de vue, l'Université de la Réu-

nion devrait être largement dotée et à juste titre.

## Et en Europe ? l'autonomie des universités britanniques

Par Bernard PHIPPS

Les liens qu'entretiennent les universités britanniques et les ministères et organismes publics qui les régissent résultent d'ajustements successifs, qui ont débouché au fil du temps sur des changements radicaux dans les modes de gouvernance. Vieux de plus de vingt ans le processus d'autonomisation des universités britanniques s'est déployé parallèlement mais en constant contrepoint avec le principe de gouvernance. On observe ainsi d'un côté un plus grand contrôle des universités, via une réglementation accrue entre autres et de l'autre, une émancipation progressive par la gouvernance. La traduction de cette évolution est l'importance progressive prise par le Conseil d'Administration dans les structures de gouvernance et le rôle accru des membres extérieurs au sein de ce Conseil, au détriment des universitaires. Ce dernier point est loin de faire l'unanimité, les anciennes universités ayant pour la plupart réussi à constituer un contre-pouvoir suffisamment fort.

L'université se trouvant de plus en plus soumise aux règles du marché mondial, c'est cela qui conditionne pour beaucoup ses ressources. L'étudiant-consommateur détermine alors la réalité de l'offre de formation via des frais de scolarité variables, ce qui met ainsi les universités en concurrence mais provoque de la même manière l'ouverture ou la fermeture de départements. L'effet d'une baisse de la demande est alors aggravé par les mécanismes de financements mis en œuvre.

Le gouvernement ayant encouragé la recherche universitaire à coller aux besoins de la société, les universités ont





développé leurs collaborations avec le secteur privé, qui représente aujourd'hui une part non négligeable de leurs revenus. Ce phénomène conduit à ce que les universités soient souvent considérées comme des entreprises de fait. Mais la question qui fait débat est de savoir si l'université doit être gérée comme une entreprise ou uniquement aussi efficacement qu'une entreprise.

Il est difficile de nier cependant que c'est la qualité de la gouvernance et le degré d'autonomie dont jouissent les universités britanniques qui sont les ingrédients majeurs de leur réussite au plan mondial. Une bonne gouvernance met en confiance les investisseurs et conduit à plus d'autonomie de la part des pouvoirs publics. Si la gouvernance et l'autonomie ne sont pas les seuls facteurs de succès d'une université, elles s'enrichissent l'une l'autre constituant un environnement fertile à l'excellence.

L'attractivité des universités britanniques dans l'environnement concurrentiel du marché mondial de l'éducation est la conséquence de la qualité des qualifications mondialement reconnues délivrées par les universités britanniques à un coût relativement peu élevé comparé aux diplômes des universités américaines. Elle s'explique aussi par les importants efforts de recrutement et de communication déployés par les universités britanniques pour valoriser leurs formations à l'étranger et attirer les étudiants. C'est ce dernier point qui distingue très nettement le Royaume-Uni de ses voisins européens : le pays a mis en œuvre de longue date des méthodes de recrutement très efficaces, notamment à destination des étudiants non communautaires en mesure de payer les frais de scolarité. Certaines universités vont même jusqu'à ouvrir de nouveaux campus à l'étranger, ce qui permet d'accueillir les étudiants de ces pays, à un coût plus abordable pour eux. Les universités britanniques ne se contentent donc plus seulement d'accueillir des étudiants étrangers : elles développent également une politique d'expansion, en envoyant à l'étranger professeurs et étudiants afin d'initier des rapports de proximité durables entre le Royaume-Uni et ces pays.

*A partir de l'article « La gouvernance des universités britanniques » (article d'Anne Prost et de Céline Compagnon accessible sur Internet).*

## Le billet d'humeur de Larry Frebo

### Miroir, miroir, dis-moi qui est la poubelle...

Les feuilles mortes se ramassent à la pelle, ce qui n'est pas le cas des ordures du sud Basse-Terre. Et on a beau faire le tri sélectif des raisons qui ont débouché sur la catastrophe sanitaire et sociale annoncée, et les dommages collatéraux olfactifs et visuels qui accompagnent le phénomène, on remonte de la poubelle, asphyxié d'immondices mais sans rien de consistant à se mettre sous la dent : l'œuf et la poule gardent jalousement le secret de la genèse de l'affaire. Bien sûr on peut voir Simon le pêcheur du Symctom dans le rôle de l'œuf et la Dame du Baillif dans celui de la poule. Mais le casting et l'intrigue sont de loin plus *sitcom*. C'est le Ruby de l'ordure, le Dallas du déchet, l'univers impitoyable de l'instruction à décharge. Je propose de lire la crise des ordures comme une allégorie de la caverne. Que veulent nous dire nos ordures que nous ne voulons pas entendre ou plutôt que nous ne pouvons pas sentir ? Sans doute qu'il y a *krim kont la gwadloup* et que nous sommes tous, élus ou citoyens ordinaires, à l'image de ce que nous faisons de nos déchets. Il y a quelques mois, une spécialiste de l'environnement, de passage en Guadeloupe, faisait observer au journaliste qui l'interrogeait sur les meilleurs techniques de collecte, de traitement et de recyclage des ordures ménagères, que, quelle que soit la « convivialité » de la méthode choisie, une part fondamentale de la résolution du problème se situe en amont dans une réduction sensible du volume d'ordures ménagères produit, autrement dit dans une révolution copernicienne de nos réflexes consommatoires. Par ailleurs, a-t-on imaginé de coupler d'une manière ou d'une autre la résolution de ce problème à la question autrement empoisonnante de l'inactivité d'un grand nombre de jeunes sans ou avec qualifications ? Autrement dit, si à l'énigme ordurière nous ne portons au Sphinx qu'une réponse techniquement ordurière ; si même de notre merde nous ne pouvons pas vivre, alors il y a fort à parier que *zodi dèyè poko mannié...* Bien sûr, nous pouvons toujours aux prochaines municipales dans six mois (période qui ressemble curieusement au délai proposé pour régler la question, en contrepartie d'une réouverture de la décharge de Baillif) utiliser les urnes comme itinéraire de délestage, mais une chose est sûre, si le chlordéconne, il est loin d'être le seul...

## Brèves Dans le monde...

Otages en Colombie: le médiateur Hugo Chavez franchit un premier obstacle ([AFP](#))

Le président turc se prononce pour la fin de l'interdiction du voile dans l'université ([Le Monde](#))

CÔTE D'IVOIRE, 5 ANS APRÈS : "La communauté internationale doit se ré-intéresser à la Côte d'Ivoire" ([Nouvel Obs](#))

Le projet de loi sur l'immigration adopté à l'Assemblée ([Le Figaro](#))

50.000 boursiers de plus à la rentrée universitaire 2008 ([La Tribune](#))

Ces pesticides qui empoisonnent les Antilles ([L'humanité](#))

L'Ukraine va enfin doter Tchernobyl d'un sarcophage ([Libération](#))

L'Afrique tend à abolir la peine de mort ([AFP](#))

Accords de partenariat économique : La levée des barrières douanières, un préjudice pour les pauvres ([Le Faso](#))

## Au C.A.G.I.

Le 13 octobre 2007, le CAGI a organisé un colloque sur le thème :

“Saint-Martin et Saint-Barthélemy - défis et enjeux de la décentralisation”

La prochaine lettre du CAGI sera consacrée en grande partie à une synthèse de ce colloque.

*Renseignements au CAGI.*

### Directeur de publication

George VIRASSAMY, président de l'UAG

**Resp. de publication / Rédacteur en chef**  
Fred RENO

### Comité de rédaction

Jean-Philippe MERCIRIS, Bernard PHIPPS,  
Fred RENO, Amandine SABOURIN, Livie SILDILLIA

**Conception maquette** Amandine SABOURIN

### Centre d'Analyse Géopolitique et Internationale

Université des Antilles et de la Guyane  
Campus de Fouillole - UFR S.J.E.

97110 Pointe-à-Pitre cedex.

tel : 0590 48 32 78

<http://www.univ-ag.fr/cagi>